

N° 3310 du 10 juillet au 3 septembre 2019

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR



L'OIT,
une centenaire connectée
avec son temps (p. 4 et 5)

FO prête à la grève
pour défendre le système
de retraites (p. 6)

De bons scores aux
élections CSE pour
renforcer FO (p. 15 à 18)



p. 4 et 5



p. 15 à 18



p. 32

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*.
 Directeur de la publication : Yves Veyrier.
 Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.
 Rédaction en chef : D. Rousset.
 Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/

ACTU

OIT : FO demande la ratification de la convention contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail	4-5
Réforme des retraites : FO redoute l'annonce de mesures d'une violence inouïe	6
Hôpitaux et services d'urgences : l'été de la colère	7
Sécurité sociale : les salariés font reculer l'UCANSS sur le projet de nouvelle classification	8
Pompiers : sept syndicats dont FO appellent à la grève jusqu'au 31 août	9
SNCF : la fermeture des espaces de vente met sous pression cheminots et usagers	10
Services publics : le grand chamboulement territorial des administrations de l'État	11
Cour des comptes : la dépense publique reste accusée de tous les maux	12

DROIT

Que dit la loi sur les conséquences d'un défaut d'approbation des comptes pour un syndicat	13
--	----

DOSSIER

Élections CSE : les revendications de FO sont entendues	15-18
---	-------

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

Intérim : FO se prépare pour les élections professionnelles en octobre	19
Conforama : FO conteste par la grève la suppression de 1900 emplois	20
Congés bonifiés : le combat syndical continue pour les droits des agents ultramarins	21
Renouvellement dans les UD FO : portraits de deux secrétaires généraux	22
Barème des prud'hommes : la Cour de cassation se prononcera le 17 juillet	23

INTERNATIONAL

La CSI pointe la détérioration de la liberté syndicale dans le monde	16
--	----

CONSOMMATION

Informations et conseils par l'Association Force Ouvrière Consommateurs	23
---	----

LOISIRS

Six lectures pour accompagner l'été	23
---	----

HISTOIRE

Le droit au repos pour les travailleurs ou l'histoire d'un progrès social toujours fragile	23
--	----

PORTRAIT

Philippe Herbeck est le nouveau secrétaire général de la Fédération FO des Cheminots	24
photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl.	
Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet.	
Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33.	
Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174 – Dépôt légal juillet 2019.	
Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.	
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr	
Site : https://www.force-ouvriere.fr	



© F. BLANC

DU BARÈME AUX RETRAITES #21SEPTEMBRE

En perspective du G7 (réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni, représentant 40% du PIB mondial et 10% de la population mondiale), qui aura lieu sous présidence française cette année, se tenait une réunion la semaine dernière entre les organisations d'employeurs et les syndicats de salariés. La CSI (Confédération syndicale internationale) et le TUAC (Comité syndical de l'OCDE) coordonnaient la délégation syndicale. Une déclaration commune a été adoptée, mettant notamment l'accent sur la persistance des inégalités et le risque que cette situation engendre pour la démocratie. Cette réunion a été l'occasion de débats. Les employeurs insistant sur la nécessité d'assurer la croissance et l'efficacité économiques, j'ai expliqué qu'elles ne sont pas généreuses d'elles-mêmes. Telle est la raison d'être des systèmes de protection sociale, conquis par l'action syndicale, et des services publics. Et puisque la ministre du Travail était invitée, j'ai rappelé, tant à l'intention des employeurs que des gouvernements, qu'ils ne pouvaient déclamer à l'international de grands discours en faveur de la justice sociale et, de retour dans leurs pays, faire payer aux travailleurs et à leur sécurité sociale (santé, chômage, retraite) le coût de la compétitivité exigée par le « *capitalisme devenu fou* ».

Or, le 17 juillet prochain, la Cour de cassation doit rendre son avis, tant sur la conventionnalité (confor-

mité avec les conventions internationales et européennes obligeant l'État français) que sur l'interprétation en droit français des textes internationaux invoqués, des barèmes d'indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse instaurés par les ordonnances Travail, dites « ordonnances Macron ». D'ores et déjà, en effet, plusieurs conseils de prud'hommes ont refusé d'appliquer le plafond imposé des dommages et intérêts dus aux salariés en cas de licenciement injustifié, se référant notamment à la convention 158 de l'OIT ratifiée par la France.

À ce propos, faut-il rappeler que la déclaration de Philadelphie, qui figure en annexe de la Constitution de l'OIT, affirme que « *le travail n'est pas une marchandise* »? Et que la cohérence, quand on l'invoque, voudrait à tout le moins que l'on ne réduise pas le salarié ou la salariée à une marchandise dont on fixe un barème de prix! Et puisque le 18 juillet, le Haut-commissaire à la réforme des retraites doit rendre son rapport, nous

**Le 21 septembre
pour défendre
nos retraites,
la protection sociale
et pour
la justice sociale.**

rappellerons que nous n'avons nullement l'intention de laisser les salariés être dépossédés de leurs régimes de retraite, qui « *assurent globalement un bon niveau de retraite* » (dixit le Premier ministre lui-même dans son discours de politique générale). Cette période est celle de l'été, des congés, dont on ne rappellera jamais assez qu'ils sont le produit d'une conquête sociale, syndicale. Nous entendons en profiter, sans baisser la garde et en préparant la mobilisation pour le 21 septembre : pour défendre nos retraites, la protection sociale et pour la justice sociale.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

L'OIT, une centenaire co

Retraites, systèmes de santé, emploi, salaires, temps de travail, liberté syndicale, négociation collective, santé et sécurité au travail... À l'OIT aussi, les travailleurs doivent faire barrage à des employeurs de plus en plus offensifs et aidés par des gouvernements répressifs ou spécialistes du double langage... L'organisation tripartite, créée dans le cadre du traité de Versailles, reste connectée à l'actualité, avec des débats dont l'ambiance n'est pas toujours aussi feutrée qu'on pourrait l'imaginer.

Réunis à Genève du 10 au 21 juin, les 6000 représentants des employeurs, des gouvernements et des travailleurs des 187 États membres de l'Organisation internationale du travail ont adopté à la quasi-unanimité une convention historique contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail. Cette conférence, qui marquait le centenaire de l'organisation, a aussi débouché sur l'adoption par consensus d'une déclaration générale dont la nécessité a été justifiée par celle de faire face à de nouveaux défis tels que la numérisation, la transition écologique ou le vieillissement de la population. La négociation de son contenu s'est révélée beaucoup plus ardue. « *Le durcissement de la négociation avec les employeurs montre justement combien l'OIT est connectée à la réalité* », commente Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale chargée du secteur international et qui a participé à la conférence. Au final, si les employeurs ont introduit les notions de « *vieillessement actif* », d'un « *apprentissage tout au long de la vie* » (et pas seulement de la vie active), ou

encore « *d'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail* », les travailleurs ont réussi à faire réaffirmer l'importance de la négociation collective, ce à quoi les employeurs, désireux de s'en tenir au « *dialogue social* », s'étaient vivement opposés.

UN ENJEU : LA DÉFENSE DES DROITS COLLECTIFS

De plus, l'opiniâtreté du groupe des travailleurs a permis d'ouvrir la porte à une transformation des conventions de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail en normes fondamentales. Les employeurs freinent des quatre fers. Et pour cause : les normes fondamentales doivent être appliquées par tous les États, y compris par ceux qui ne les ont pas ratifiées.

Du côté des gouvernements, les plus répressifs ont notamment tenté – sans succès – de faire obstacle aux travaux de la commission chargée de contrôler l'application effective des normes dans les pays et de les rappeler à l'ordre le cas échéant.

© DENIS ALLARD/REA



TRAVAIL DES ENFANTS : LA FRANCE EN INFRACTION

Ils ont entre 11 et 15 ans et travaillent pour un salaire de misère : 6 euros en moyenne par livraison, dont ils reversent la moitié à l'adulte qui leur a sous-traité la course. Les enfants coursiers à vélo sont de plus en plus nombreux, dénonce la Fédération FO des Transports et de la Logistique (FNTL FO UNCP), qui a déjà alerté le ministère de tutelle à plusieurs reprises.

Le gouvernement doit maintenant agir de toute urgence, insiste FO, pour que l'État français respecte les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) qui interdisent le travail des enfants et que la France a, qui plus est, ratifiées.

FO exige la mise en place immédiate d'une carte professionnelle, à la charge des plates-formes. Chaque coursier devrait la présenter à la prise en charge de la marchandise ainsi qu'au moment de sa livraison. **E. S.**

nnectée avec son temps



Malgré tout, la discussion au sein de cette commission « a débouché sur de bonnes conclusions et c'est une preuve de plus, avec l'adoption de la convention contre les violences au travail, que le tripartisme fonctionne toujours », se félicite Marjorie Alexandre.

Outre l'examen des États au cas par cas, la Commission d'application des normes a également, comme tous les ans, mené une étude d'ensemble, qui portait cette fois sur la protection sociale et dont les conclusions épinglent les préceptes libéraux qui tendent à responsabiliser les individus plutôt qu'à leur garantir des droits collectifs fondamentaux.

Marjorie Alexandre, en tant que déléguée des travailleurs français, a dénoncé les « multiples réformes sur l'Assurance chômage, la santé, l'éducation ou encore les retraites, (...) les emplois publics supprimés, les établissements de santé fermés, les urgences d'hôpitaux saturées », autant de mesures qui illustrent l'absence de cohérence entre les engagements et les discours des États à l'OIT et leurs choix politiques nationaux.

Evelyne Salamero

Violences au travail : une convention historique à ratifier rapidement

Cent ans après l'adoption de sa première norme limitant la durée quotidienne de travail à huit heures, l'OIT vient de se doter d'une 190^e convention affirmant que chaque travailleur sans exception a le droit à un lieu de travail sûr et exempt de toute forme de violence. Adoptée à la quasi-unanimité, dans un contexte où seulement 130 pays dans le monde proscrivent par la loi le harcèlement sexuel au travail, la convention couvre aussi les trajets, les espaces de repos, les vestiaires et prend en compte l'impact des violences domestiques sur le travail. De plus, elle inclut les demandeurs d'emploi, les stagiaires, les travailleurs de l'économie informelle et même les bénévoles. « C'est la vraie victoire de ce centenaire, historique pour les femmes. Nous appelons maintenant à une ra-

tification rapide! », souligne Marjorie Alexandre.

**« LA VRAIE VICTOIRE
DE CE CENTENAIRE »**

La confédération FO, par la voix de Béatrice Clicq, secrétaire confédérale chargée du développement durable et de l'égalité, et de son secrétaire général, Yves Veyrier, a déjà envoyé un courrier en ce sens au gouvernement français. Rappelant le soutien « déterminant » de la France à cette convention, la confédération souligne : « Il est désormais essentiel d'obtenir une ratification rapide et large de ce nouvel instrument (...). Une prompt ratification par l'État français serait sans doute un facteur important de la dynamique nécessaire. » Une question de cohérence, là encore.

E. S.

Retraite : quelle contre-réforme ?

Réforme systémique ou paramétrique, système universel par points ou allongement de la durée de cotisation, FO s'oppose à des projets destructeurs de droits pour les salariés.

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, devrait présenter ses recommandations aux organisations syndicales et patronales le 18 juillet. Elles sont censées servir de base au gouvernement pour un projet de loi encadrant le futur régime universel de retraite par points. Mais l'exécutif envisage en plus, dès l'année prochaine, des mesures d'économie.

Une réforme paramétrique, dans la lignée de la loi Touraine de 2014, avec un allongement plus rapide de la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, serait en préparation. La durée de cotisation, qui devait

progressivement passer à 43 ans en 2035, pourrait atteindre ce niveau dès 2025. La mesure figurerait dans le PLFSS 2020, pour une application dès l'année prochaine. « Une telle accélération, c'est d'une violence inouïe, critique Philippe Pihet. Si c'est avéré, y compris les personnes nées au début de l'année 1958 qui ont déjà envoyé leur dossier de demande de retraite seraient concernées! »

LES PLUS FAIBLES PÉNALISÉS

Pour le régime universel par points, la mise en place d'un âge d'équilibre, avec l'instauration d'un malus pour les salariés qui prendraient leur retraite

entre 62 ans (l'âge légal) et 64 ans, a été évoquée. « Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faudrait travailler, pour celles et ceux qui le peuvent, deux ans de plus pour avoir une retraite complète, dénonce Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO. La disposition, si elle est adoptée, pénaliserait les plus faibles. » Au premier rang desquels les 40% de salariés qui ne sont plus en activité au moment de prendre leur retraite.

L'examen du projet de loi au Parlement pourrait être repoussé de quelques mois, après les élections municipales de mars 2020. Quoi qu'il en soit, FO continue de s'opposer au remplacement des quarante-deux régimes existants par

un régime universel par points qui va dégrader les droits des futurs retraités, notamment parce que les droits seront calculés sur une carrière complète, au lieu des vingt-cinq meilleures années pour le privé et des six derniers mois pour les fonctionnaires.

« S'il faut aller à la grève d'ensemble pour préserver la retraite et la protection sociale, FO y est prête et déterminée », prévient la confédération dans un communiqué du 7 juillet. Les réunions syndicales d'information se multiplient dans les départements et un rassemblement national est programmé à Paris le samedi 21 septembre.

Françoise Lambert

Assurance chômage : l'impact de la réforme bien plus lourd qu'annoncé

La réforme de l'Assurance chômage dévoilée par l'exécutif le 18 juin prévoit notamment un durcissement des conditions d'ouverture et de rechargement des droits, ainsi qu'un nouveau mode de calcul de l'indemnité. L'objectif est d'économiser 3,4 milliards d'euros en trois ans.

Elle doit faire l'objet de trois décrets dont la ministre du Travail souhaite la promulgation avant la fin de l'été. Les interlocuteurs sociaux seront consultés pour avis sur les projets de

décret le 16 juillet, dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle.

UNE ALLOCATION EN BAISSÉ POUR 1,2 MILLION DE PERSONNES

Dans l'attente de ces textes, les services de l'Unédic ont présenté le 2 juillet un premier niveau d'analyses de la réforme à partir des annonces gouvernementales. Ils esti-

ment que 1,2 million de personnes ayant travaillé de manière discontinue verraient leur allocation baisser, soit la moitié des entrants. Près de 500 000 personnes par an verraient leur ouverture de droit retardée ou annulée et 250 000 seraient touchées par une durée du droit plus courte. « L'impact est beaucoup plus élevé que les 600 000 à 700 000 personnes évoquées par le gouvernement », dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi.

Clarisse Josselin

La grogne monte dans les hôpitaux et leurs urgences

Une nouvelle mobilisation nationale dans les hôpitaux, le 2 juillet, à l'initiative de FO et deux autres syndicats, a fait carton plein. L'été sera chaud.

Les personnels des établissements de la fonction publique hospitalière, dont ceux des urgences en première ligne, ont massivement répondu à l'appel à une nouvelle mobilisation nationale organisée par trois fédérations syndicales, dont FO, le 2 juillet, après un précédent mouvement le 11 juin. Au menu : des actions dans les hôpitaux et les Ehpad. Mais aussi un rassemblement national à Paris devant le ministère de l'Économie – où se tenait le rendez-vous salarial de la fonction publique (*lire p.11*) – suivi d'un défilé jusqu'au ministère de la Santé, où une délégation syndicale a été reçue. Les personnels des urgences en grève étaient présents en nombre dans le cortège. Hausse des effectifs et des salaires, arrêt des fermetures de lits, financements supplémentaires, défense de la fonction publique : sans réponse du gouvernement aux revendications, les grèves s'intensifient dans les hôpitaux publics. C'est le cas à La Rochelle, où un rassemblement est aussi prévu le 11 juillet devant les urgences à l'appel de FO. À l'hôpital de Riom (Puy-de-Dôme), FO et deux autres syndicats ont lancé une grève illimitée depuis le 17 juin, notamment

contre la fermeture envisagée de lits en chirurgie et en médecine polyvalente.

UN APPEL À ÉTENDRE LA GRÈVE

Au niveau national, la fédération FO-Santé (SPS-FO) a appelé « à étendre la grève dans les prochains jours et mois, partout où les conditions sont réunies avec le personnel ». Objectif : obtenir satisfaction sur les revendications.

FO-Santé a aussi écrit le 5 juillet à la ministre de la Santé pour demander que la mission sur les urgences livre « rapidement » ses premières conclusions « sur l'arrêt voire la réouverture de lits de médecine nécessaires au bon fonctionnement des urgences ».

« La grève des urgences, c'est la partie visible de l'iceberg, c'est l'hôpital dans son ensemble qui est impacté », commente Didier Birig, secrétaire général de la SPS-FO. « FO demande des mesures pérennes en faveur de l'hôpital, notamment dans le PLFSS 2020. »

Selon un rapport de la Drees, publié le 3 juillet, pas moins de 100 000 lits d'hospitalisation ont été supprimés en une vingtaine d'années, et le nombre de lits est passé pour la première fois sous le seuil des 400 000 en 2017. Parallèlement, les services d'urgences ont connu



Rassemblement devant Bercy le 2 juillet 2019.

un nouveau record de fréquentation en 2017 avec 21,4 millions de passages, soit deux fois plus qu'en 1996.

PAROLES DE MANIFESTANTS

« Dans mon service, en médecine polyvalente urgences, on constate tous les jours le manque de lits pour placer les patients qui viennent des urgences, lance Claire, une infirmière du CHU de Nantes croisée dans la manifestation à Paris, le 2 juillet. Au-delà des urgences, le manque de postes et de lits est global à l'hôpital. » Sonia, infirmière aux urgences du CHU de Reims témoigne, elle, de la situation dramatique aux urgences : « Des personnes

de plus de 80 ans restent quinze heures sur un brancard dans les couloirs, ce n'est plus possible, c'est de la maltraitance. Tous les jours nous craignons de passer à côté d'un patient avec une urgence vitale, tellement nous sommes débordés. »

Jean-Emmanuel Cabo, du syndicat FO de l'AP-HP, décrypte les 230 créations de postes aux urgences, accordées au bout de trois mois de grève : « C'est très insuffisant, il faudrait 700 postes selon Samu-Urgences de France. » Il ajoute : « La direction a aussi annoncé la création de lits d'aval, mais FO revendique des services d'aval pour qu'une personne victime d'un infarctus ne se retrouve pas en rhumatologie. »

Françoise Lambert

Sécurité sociale : premier recul de la direction

Les salariés de la Sécu, le 25 juin, ont massivement fait grève à l'appel de toutes leurs organisations syndicales, dont FO, contre un projet de nouvelle classification.

Caisses primaires d'Assurance maladie, caisses d'allocations familiales, URSSAF, caisses d'Assurance retraite et de la santé au travail, service médical, agences régionales de santé... : le 25 juin, les salariés

de tous les organismes de Sécurité sociale ont massivement répondu à l'appel à la grève et à des rassemblements lancé par l'ensemble de leurs fédérations syndicales, dont la Fédération des Employés et Cadres pour Force Ouvrière. Ils protestaient contre un projet de nouvelle classification présenté par la direction, l'UCANSS (Union des caisses nationales de Sécurité sociale).

LA MOBILISATION PAYE

De nombreux rassemblements ont eu lieu devant les organismes sociaux, un peu partout en France. À Paris, les agents se sont regroupés devant le ministère de la Santé, où une délégation syndicale a été reçue, avant de rencontrer aussi la direction de l'UCANSS.

« La forte mobilisation a permis d'obtenir un premier recul de la direction sur un texte qui supprimait l'avancement

automatique en lien avec l'ancienneté. La direction a accepté de revoir et de retirer ce point », indique Laurent Weber, secrétaire général de la section Organismes sociaux de la Fédération des Employés et Cadres FO (FEC-FO).

FO et les autres syndicats ont aussi obtenu un allongement du calendrier des négociations, au-delà du mois de septembre.

Les syndicats continuent de revendiquer une hausse de l'enveloppe financière allouée à l'augmentation des rémunérations. Car s'il est adopté en l'état, le projet de nouvelle classification remettrait en cause l'augmentation collective de la valeur du point pour les 150 000 salariés des organismes de Sécurité sociale.

« Nous allons rester très vigilants dans la suite de la négociation », souligne Laurent Weber. Les négociations devraient entrer dans le vif du sujet à la rentrée. **Françoise Lambert**



Le 25 juin, à Paris, les agents se sont rassemblés devant le ministère de la Santé.

Les personnels des Ehpad restent mobilisés

Après des mouvements de grève d'une ampleur inédite depuis un an et demi dans les Ehpad et les services d'aide à domicile, FO, neuf autres organisations syndicales et l'association de directeurs AD-PA ont de nouveau appelé à une mobilisation nationale le 1^{er} juillet. Ils demandent depuis avril des mesures immédiates, avec la création de 40 000 emplois dès 2019, ce qui correspond à deux postes par établissement. Ils continuent de revendiquer un ratio d'un soignant

pour un résident dans les Ehpad, ainsi qu'une revalorisation des carrières et des salaires, alors que les conditions de travail et les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées demeurent très détériorées.

DES MESURES IMMÉDIATES

Des rassemblements ont eu lieu devant les douze agences régionales de santé (ARS) et devant le ministère de la Santé, où des délégations syndicales ont été reçues. « Nous avons

demandé au ministère d'arrêter les constats et de passer à l'acte », indique Gilles Gadier, secrétaire fédéral FO-Santé. Le 3 juillet, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a installé l'ancienne ministre du Travail Myriam El Khomri à la tête d'une mission sur les métiers du grand âge. Tandis que le gouvernement prépare « une grande loi » dépendance pour l'automne, la fédération SPS-FO prévient qu'elle « mettra tout en œuvre pour obtenir satisfaction ».

F. L.

Sans réponse du gouvernement, les pompiers professionnels, qui demandent l'ouverture de négociations sur leurs revendications, appellent à la grève. Sept des neuf syndicats, dont FO, ont déposé un préavis jusqu'au 31 août.

L'idée est de « commencer à mobiliser les troupes pour une action d'envergure en septembre », explique l'Union nationale FO des Services d'incendie et de secours (FO-SIS). Sept syndicats de pompiers dont FO (à l'initiative de l'intersyndicale en janvier) ont toutefois l'intention de se faire entendre du gouvernement et de leurs employeurs (les conseils départementaux) dès cet

Pompiers : leur colère ne s'éteint pas

été. Brassards « En grève », banderoles sur les casernes, peintures sur les camions... Tels seront quelques-uns des signes distinctifs des pompiers en colère. Depuis le 26 juin l'intersyndicale a ainsi lancé un préavis de grève jusqu'au 31 août. Pour les pompiers professionnels (40 000 environ en France), il s'agit d'obtenir l'ouverture de négociations demandée depuis le 14 mars et de faire aboutir quatre revendications principales.

DES RESTRICTIONS QUI PÈSENT SUR LES SDIS

La prime de risque, appelée prime de feu chez les pompiers, fait ainsi l'objet d'une demande de revalorisation de 19% à 28% du salaire, « comme pour les autres métiers à risques », les gendarmes et les policiers. Les pompiers demandent aussi un « recrutement massif

d'emplois statutaires afin de répondre aux besoins » des SDIS, les services départementaux d'incendie et de secours. Dans ces services qui assurent de plus en plus d'interventions, de nombreux postes sont désormais occupés par des sapeurs-pompiers volontaires et non par des professionnels, remarquent les syndicats. Cette situation ne tient pas du hasard, soulignent-ils, pointant les restrictions budgétaires imposées par l'État aux départements. Or, dans un mouvement en chaîne, ces restrictions impactent les moyens des SDIS, souligne FO-SIS fustigeant l'« irresponsabilité du gouvernement ». Parmi les revendications figure aussi celle concernant la « protection de la santé et de la sécurité » des agents des SDIS, lesquels subissent de plus en plus des incivilités lors des interventions. Par

© XAVIER POPY/REA



ailleurs, ils sont, comme les policiers, « exposés à de nouvelles menaces comme les risques attentats », souligne FO qui revendique aussi notamment, comme les six autres syndicats, que soit garantie la pérennité de la caisse de retraite des agents des collectivités, la CNRACL.

Valérie Forgeront

Grève nationale chez EDF à la rentrée

L'a Fédération FO Énergie et Mines (FNEM-FO), ainsi que la CFDT, la CGC et la CGT, appellent à la grève le 19 septembre contre « la désintégration » d'EDF via le projet dit « Hercule », que la direction leur a officiellement présenté le 20 juin dernier. Les quatre fédérations vont d'ici là mener une campagne d'infor-

mation pour alerter l'opinion publique et continuer leur « démarche de sensibilisation et de débat auprès des salariés sur les enjeux de ce projet ».

FAIRE BARRAGE À LA PRIVATISATION

Le projet Hercule, que la direction d'EDF a concocté pour répondre à la de-

mande du président de la République, consiste en un éclatement de l'entreprise en deux entités distinctes. D'un côté, la maison mère pourrait être détenue à 100% par l'État (il détient actuellement 80% de la totalité de l'entreprise). Cette partie inclurait le nucléaire, le thermique à flamme, et finalement, après des tergiversations, RTE (Réseau de

transport de l'électricité) ainsi que l'hydraulique sous réserve que Bruxelles donne son feu vert. La deuxième entité, appelée « filiale verte », verrait son capital ouvert au privé. Elle inclurait la branche commerce, les énergies renouvelables, Enedis (le réseau de distribution) et SEI (production dans les DROM-TOM).

Evelyne Salamero

Guichets SNCF : cheminots et usagers au bord de la crise de nerfs

Conséquence de milliers de suppressions de postes chez les guichetiers SNCF, les espaces de vente ferment les uns après les autres et les files d'attente s'allongent, surtout en cette période de vacances. Les cheminots, mis sous pression, perdent le sens de leur métier.

« **I**l y a beaucoup de conflits, on se fait engueuler sans arrêt, même les clients se battent entre eux », lâche Harold Gorschka, manager d'espace de vente à la gare de Paris-Nord et membre FO de la commission locale. Ces dernières années, plusieurs milliers de postes d'agents aux guichets et en gare ont été supprimés, entraînant la fermeture progressive d'espaces de vente partout en France. La direction prétexte une baisse de fréquentation et prétend s'adapter aux nouveaux modes de consommation des clients, de plus en plus tournés vers le digital.

Reste que pour payer en espèces ou en Chèques-Vacances, ou simplement pour traiter avec un humain, des voyageurs continuent d'aller aux guichets. Et la durée d'attente dépasse souvent l'heure.

À la gare du Nord, la plus grande gare d'Europe, il ne reste que treize guichets et la casse pourrait se poursuivre. « Au lieu d'aider les vendeurs, je passe mon temps à gérer la file à l'extérieur, explique Harold Gorschka. Il y a tellement de monde que les gens n'ont pas accès à la borne à ticket. Et comme le pôle information a fermé, on vient aus-



© PIERRE GLEIZES/REA

si nous demander tout et n'importe quoi. »

Selon l'affluence, il n'est pas toujours possible d'acheter un billet pour un autre jour. Dans d'autres gares, un rendez-vous préalable est même obligatoire. « On veut déguster les clients pour les virer des guichets et c'est sur nous qu'ils s'énervent, poursuit-il. Nous, on n'a plus le temps de conseiller, on est devenus des machines. »

Comment tiennent les cheminots dans ces conditions? « On ne tient pas, je n'ai jamais vu autant de ruptures conventionnelles et les arrêts de travail sont nombreux, explique-t-il. Mais tout le monde s'en fout. L'an dernier, on a eu

un jour quatre heures d'attente, c'était l'émeute. On a exercé notre droit de retrait. Il a fallu que l'espace de vente reste fermé quatre jours pour que la direction vienne nous voir. »

DES AGENTS RAPPELÉS SUR LEURS REPOS

À la gare de Strasbourg aussi les arrêts maladie sont nombreux. « Il y a un très grand mal-être, des guichetiers sont rappelés sur leurs repos pour venir travailler, des congés sont refusés », explique Philippe Rauch, élu FO au CSE TGV Axe Est.

Face à cette situation, la ministre des Transports a promis des renforts le

5 juillet. « C'est du sparadrap, nous on veut des vrais emplois, poursuit-il. À Strasbourg on fait déjà appel à des CDD et à des intérimaires pour parer à l'urgence mais il faut un mois pour les former, et on perd du temps. »

Destruction des métiers, polyvalence, perte de sens, pression permanente... autant d'éléments explosifs. « Les risques psychosociaux, c'est une évidence totale, il y a une surcharge de travail et les cheminots ne se reconnaissent plus dans l'entreprise, dénonce Aurore Prévost, agent commercial et secrétaire de syndicat FO. Ça touche les guichets mais aussi les postes transverses, comme ceux de la sécurité. On n'est plus dans un service public, c'est la rentabilité à tout prix. »

Il est ainsi annoncé l'expérimentation de la vente des billets SNCF dans les bureaux de tabac.

Cette course aux économies est la conséquence de l'ouverture à la concurrence de la SNCF dès 2020. Aurore Prévost pointe aussi les effets de la mise en place du CSE fin 2018. « Avec la baisse du nombre de représentants du personnel, il y a moins de vigilance et moins d'interlocuteurs », alerte-t-elle.

Clarisse Josselin

Réforme de l'État : nouveau chamboulement territorial pour réduire la voilure

La réforme de l'organisation territoriale de l'État et de ses administrations est engagée, assortie de délocalisations d'emplois, de fusions de services... Et toujours pas de débat de fond sur les missions, s'indigne FO.

A la suite d'une circulaire du Premier ministre datée du 24 juillet 2018 mais aussi des annonces faites le 25 avril par le chef de l'État, le gouvernement a lancé en juin la réforme territoriale des administrations déconcentrées de l'État. Une circulaire, datée du 5 juin, porte sur la transformation des administrations centrales, l'autre, du 12 juin, concerne la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Le gouvernement ne s'en cache pas, un des objectifs est d'obtenir « une baisse des effectifs en administration centrale ». Le 27 juin, il a ainsi annoncé le transfert, à partir de 2020,

de 4000 agents des services centraux vers la province. Les ministères sont invités à présenter des plans de délocalisations de fonctions et missions, de départs de services, d'agences, d'écoles... Pour le gouvernement, une « plus grande marge de manœuvre doit être donnée aux échelons déconcentrés, notamment autour du préfet, pour mettre en œuvre des organisations adaptées aux spécificités locales ». À la carte donc.

SERVICES PUBLICS : FO DEMANDE TOUJOURS UN DÉBAT

Alors que cette réforme vise aussi à un nouveau par-

tage des compétences entre l'État et les collectivités locales – ce qui laisse présager de nouveaux abandons de missions –, elle conçoit aussi un renforcement du rôle des préfets (de région et de département) et, au nom des économies, une accélération de la « mutualisation des moyens et de la coopération interdépartementale » entre administrations déconcentrées. La fusion entre des directions régionales déjà géantes ou encore de nouvelles fusions entre des services de directions départementales sont prévues... L'exécutif confirme par ailleurs la création de guichets d'accueil polyvalents de proximité, soit les

« Maisons France services », ersatz des implantations de services publics (tels ceux des finances publiques – DGFIP), lesquelles diminueront en nombre une nouvelle fois. La Fédération générale FO des Fonctionnaires, qui déplore de n'avoir « jamais été conviée dans le cadre d'instances de dialogue social à échanger sur ce projet », conteste cette attitude de l'exécutif. Alors que FO demande de longue date un débat sur les services publics et l'adaptation de leurs moyens à leurs missions, « le gouvernement préfère mettre en œuvre une nouvelle réforme sans répondre sur le fond ».

Valérie Forgeront

Fonction publique : l'austérité salariale toujours au rendez-vous

Rien... « On sort avec rien », lançait Christian Grolier pour FO-Fonction publique le 2 juillet à la sortie du rendez-vous salarial entre les neuf syndicats du public et le secrétaire d'État, Olivier Dussopt. Alors que tous les syndicats le revendiquent, le dégel du point (base de calcul des salaires indiciaires) n'est pas annoncé pour 2020. Le gouvernement ne propose que la poursuite de mesures PPCR (suspendues en 2018), l'augmentation de l'indemnité de remboursement de repas, la revalori-

sation de la participation employeur au CESU et le maintien cette année du mécanisme GIPA, dont l'objectif depuis 2008 est de contrer la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation.

POUR UNE REVALORISATION DU POINT D'INDICE DE 18%

La perte est particulièrement sensible en l'absence de hausse des salaires, ironise FO, qui déplore par ailleurs le projet d'accroître la part du mérite dans la rémunération, notamment

en modifiant le fonctionnement du régime indemnitaire Rifseep, et particulièrement sa partie CIA (complément indemnitaire annuel). Quatre organisations dont FO ont quitté la réunion salariale avant sa fin. FO revendique toujours une augmentation de 18% de la valeur du point et demande, entre autres, la pérennisation du mécanisme de compensation pour la hausse du taux de CSG, ou encore la suppression du jour de carence pour maladie réinstauré en 2018.

V. F.

Cour des comptes : pour une louchée d'austérité en plus ?

Le rapport annuel de la Cour des comptes portant sur « *la situation et les perspectives des finances publiques* » tance la politique budgétaire de l'exécutif, déplorant son manque d'efforts pour faire reculer encore la dépense publique cependant déjà très contrainte.

Selon les magistrats de la rue Cambon « *la situation des finances publiques de la France ne s'est que légèrement améliorée en 2018, en dépit d'une conjoncture économique favorable* ». Publié fin juin, le rapport annuel de la Cour des comptes pointe la trajectoire de finances publiques « *moins exigeante* » présentée cette année par la France dans le cadre de ses engagements européens. « *La réduction visée du déficit structurel y est lente* », et « *le ratio prévu de la dette publique rapportée au PIB ne baisse que légèrement* » jusqu'en 2022. La séquence reproches se poursuit... « *Ces objectifs sont en outre fragilisés par les mesures de réduction des prélèvements et d'augmentation des dépenses annoncées en avril 2019, dont la compensation reste incertaine. Enfin, les politiques qui permettent d'obtenir l'infléchissement progressif de la dépense que suppose la trajectoire n'ont pas été précisées.* » Le recul massif depuis quelques années de la dépense publique ne serait donc pas suffisant. Cela alors même que les mesures annoncées en décembre et en avril par l'exécutif et prétendant calmer la colère sociale sont loin de combler les at-



© HAMILTON/REA

tentes. FO revendique ainsi toujours une hausse significative du Smic et plus largement des salaires. Les mesures annoncées (dont une baisse ciblée de l'impôt sur le revenu) seront par ailleurs financées en partie par un nouveau recul de la dépense publique et le fait de travailler plus longtemps, indiquait le chef de l'État. Les travailleurs financeraient donc une part de ces baisses d'impôts. Le prochain débat d'orientation budgétaire pour 2020 – le 11 juillet au Parlement – détaillera les financements des mesures. Celui de la baisse d'impôts de 5 milliards d'euros annoncée en avril se ferait

notamment par un recul de 4 milliards d'euros de la dépense publique.

L'ATTAQUE MAJEURE D'ACTION PUBLIQUE 2022

Pour la Cour des comptes, la poursuite de la politique de baisse des prélèvements obligatoires doit s'accompagner de « *l'effort en dépenses indispensables* ». Son premier président, Didier Migaud, déclare, lapidaire, que « *notre pays doit cesser de s'abandonner à l'un de ses travers : celui de toujours reporter à plus tard les efforts à fournir* ». Le rapport note avec regret que « *le processus de révi-*

sion des dépenses publiques, prévu par le programme Action publique 2022, lancé fin 2017, a manifestement perdu de l'élan ». Ce programme, contesté par FO, vise, ainsi que l'explique le gouvernement, à « *accompagner* » la réduction des dépenses publiques, en y participant pour 3 points de PIB d'ici à 2022, et cela par des réformes structurelles portant des suppressions d'emplois ou encore l'abandon de missions publiques. Pour FO, Action publique 2022 constitue une « *attaque majeure* » contre les services publics et les citoyens/usagers de ces services. La Cour, qui s'inquiète d'un déficit public passant de 2,5 points de PIB en 2018 à *a priori* 3,1 points en 2019, note que le CICE, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (transformé cette année en allègements de cotisations), pèse beaucoup (0,9 point de PIB) dans cette dégradation. Ce cadeau aux entreprises, qui depuis 2013 a induit au total un manque à gagner de plus de 100 milliards d'euros pour l'État, a été financé, comme d'autres, principalement par un recul de la dépense publique. Ce qui est toujours au détriment des plus modestes.

Valérie Forgeront



Transparence financière des syndicats : une obligation qui peut coûter les élections

Le défaut d'approbation des comptes et l'absence de pièces justificatives justifient l'annulation de la liste de candidatures présentée aux élections.

Si l'audience syndicale a fait l'objet de nombreux arrêts et études dans la mesure où il s'agit d'un critère majeur pour décider de l'existence ou non d'un syndicat avec les droits qui lui sont associés, la transparence financière est également un critère important qui vient de faire l'objet de trois arrêts de la Cour de cassation en date du 13 juin 2019 (pourvois n°18-24814, 18-24817 et n°18-24819).

Les articles L 2135-1 à L 2135-5 du Code du travail obligent le syndicat à tenir des comptes qui doivent être justifiés par un organe chargé de la direction, approuvés par l'assemblée générale des adhérents ou un organe statutaire et qui doivent également être publiés.

Dans deux des affaires présentées devant la Cour de cassation, le syndicat avait bien publié ses comptes mais il ne les avait pas fait approuver par l'assemblée générale ou l'organe statutaire.

Le syndicat évoquait le fait, notamment, que l'approbation des comptes relève du « *droit interne* » au syndicat, l'essentiel étant que les comptes aient été publiés.

La Cour de cassation ne retient pas cet argument. Elle considère que lorsque les comptes n'ont pas été approuvés par l'organe statutaire compétent pour le faire, le critère de transparence financière n'est pas satisfait, même si les comptes ont été publiés.

Dans la troisième affaire présentée devant la Cour, ce sont les pièces justificatives qui faisaient défaut dans les comptes du syndicat.

En apporter un certain nombre à l'audience n'a pas suffi car aucune référence n'était inscrite dans les comptes publiés.

La Cour de cassation, en refusant de reconnaître la transparence financière à ce syndicat, a considéré qu'il n'était pas représen-

CE QUE DIT LA LOI



L'article L 2121-1 décline les sept critères cumulatifs déterminant la représentativité des organisations syndicales :

« [...]
 1° Le respect des valeurs républicaines;
 2° L'indépendance;
 3° La transparence financière;
 4° Une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation. Cette ancienneté s'apprécie à compter de la date de dépôt légal des statuts;
 5° L'audience établie selon les niveaux de négociation conformément aux articles L 2122-1, L 2122-5, L 2122-6 et L 2122-9;
 6° L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience;
 7° Les effectifs d'adhérents et les cotisations.
 [...] »

Les obligations comptables des syndicats sont déterminées aux articles L 2135-1 à L 2135-5 du Code du travail.

tatif et qu'il ne pouvait donc pas présenter des listes de candidats au premier tour des élections professionnelles. Par conséquent, la Cour a fait annuler les listes qui

avaient été présentées par ce syndicat.

Conclusion, avant de présenter des listes de candidatures, comptez bien!

Secteur juridique

DONNEZ UN VRAI VISAGE AU CSE !



LE CSE C'EST

DÉFENDRE nos emplois et l'égalité
AMÉLIORER nos conditions de travail
MENER des actions sociales et syndicales

VOTER FO C'EST AUSSI

NÉGOCIER nos salaires et accords collectifs

ELECTIONS PROFESSIONNELLES AU CSE

FO

www.force-ouvriere.fr



Élections CSE : les revendications de FO sont entendues

Le comité social et économique (CSE), instance unique de dialogue social en entreprise, doit être mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Cette fusion des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT) a été imposée par les ordonnances Macron de septembre 2017, auxquelles la confédération FO s'est vivement opposée et dont elle n'a cessé de revendiquer l'abrogation.

Les employeurs voient ce nouveau cadre « *avant tout comme la possi-*

bilité de simplifier et diminuer des coûts », souligne France Stratégies dans un rapport d'étape publié en décembre 2018. Dès septembre 2018, le ministère du Travail avait évalué la diminution du nombre d'élus à 33%.

C'est pourquoi il est primordial pour les représentants des salariés de négocier la mise en place du CSE pour obtenir le plus de moyens possible, en ce qui concerne le nombre d'élus, les heures de délégation, la participation des suppléants aux réunions...

Au total, de 50000 à 60000 CSE devraient voir le jour. Près de la moitié d'entre eux ont été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018. FO, malgré son opposition à cette nouvelle instance unique, a enregistré de bons résultats dans nombre d'entreprises, preuve s'il en fallait que ses revendications sont pertinentes et ont été entendues. Désormais, l'enjeu se joue aussi en termes de développement, en utilisant ces bons scores pour augmenter les adhésions et renforcer l'organisation. **Clarisse Josselin**





fo-cadres.fr

Élections CSE : les revendications de FO sont entendues

À l'abattoir de la Sobeval, situé à Boulazac (Dordogne), FO est majoritaire, avec 52,7% des voix, à l'issue des élections CSE de juin 2019. L'équipe obtient 6 des 11 postes de titulaires. Il n'y avait pas de syndicat représentatif sur le dernier cycle mais une implantation récente de la CGT. L'UD de Dordogne et la FGTA-FO ont travaillé en synergie pour monter des listes à la suite de la signature du protocole électoral.

Chez le grossiste de produits de la mer R&O (production, transformation, livraison aux professionnels), dont l'usine de transformation est basée sur le MIN de Rungis, l'équipe FO a remporté 53% des suffrages aux élections CSE en juin 2019. Elle a obtenu 70% des voix dans le premier collège et 46% des voix dans le deuxième collège.

Au lycée Sacré-Cœur de Nantes, la section FO a remporté les élections CSE en avril 2019. Elle a recueilli 42 suffrages sur les 62 valablement exprimés et obtient 4 sièges de titulaires sur 5 dans le deuxième collège (enseignants et cadres).

Chez ArcelorMittal Basse-Indre, FO a remporté 35,75% des voix, les trois collèges confondus, lors des élections CSE au printemps 2019. Le syndicat obtient 5 sièges de titulaires, dont 1 dans le premier collège et 4 dans le deuxième collège, et 4 sièges de suppléants dans le deuxième collège. FO est deuxième derrière la CGT (36,01%) qui obtient le même nombre de sièges. Le taux de participation était de 89,46%.

Chez Chronopost, FO-Com a recueilli 22,5% des voix lors des

élections CSE qui se sont déroulées en juin 2019. Le syndicat gagne 1 siège chez les cadres et 1 siège chez les agents de maîtrise.

Au centre hospitalier Hôtel-Dieu du Creusot (groupe SOS), FO arrive largement en tête à l'issue des élections de mai 2019. L'équipe obtient 76% de représentativité, soit un bond de 12 points. Elle décroche 11 des 13 sièges disponibles, les 6 sièges du premier collège et les 5 sièges du deuxième collège.

Dans le groupe Bouygues, 390 CSE doivent être mis en place en 2018 et 2019. Mi-juin, il ne manquait plus qu'une dizaine d'élections. À ce point d'étape, FO détient en majorité absolue la moitié des CSE et obtient 50,13% des voix toutes entreprises confondues. Dans le détail, FO remporte 60% des suffrages dans la société mère, 61,2% dans la construction, 48,2% sur les routes, 46,9% chez Bouygues Immobilier, 13,2% chez TF1, 38,4% chez Bouygues Telecom

et 7,3% dans les autres activités. Le taux de participation global est de 80% des salariés avec 49000 bulletins exprimés. La CGT perd sa représentativité (8,91%) et la CFDT se maintient (7,18%).

Chez Tesca France, entreprise spécialisée dans le textile automobile et qui emploie 160 salariés, FO a remporté la totalité des 12 sièges à pourvoir au centre de R&D et au siège, lors des élections CSE en mai 2019. Elle obtient 100% de représentativité. Au comité de groupe, FO reste majoritaire et devrait obtenir 3 sièges sur 4.

Chez Trèves, ancienne maison mère de Tesca, spécialisée dans l'acoustique automobile et qui emploie 750 salariés en France, les élections CSE ont eu lieu en octobre 2018. FO a obtenu 60% de représentativité au niveau du groupe, dont 78,8% au centre de R&D et 75% à l'usine Tremois (Nord).

Clarisse Josselin



AGROALIMENTAIRE

127 emplois supprimés chez Neovia

Le groupe américain ADM entend supprimer 127 postes chez Neovia et sa filiale Sermix, leader de la nutrition animale qu'il a racheté il y a un an. Les élus FO dénoncent des licenciements financiers, l'entreprise étant bénéficiaire. Ils jugent inacceptables les premières propositions de la direction et ont appelé les salariés du site de Saint-Nolff à débrayer le 3 juillet.

AGROALIMENTAIRE

Grève historique chez Nestlé

Du jamais vu. Toutes les organisations syndicales de Nestlé ont appelé tous les salariés du groupe, en France, à débrayer durant une heure le 28 juin pour dénoncer la course à la rentabilité opérée par la direction. La mobilisation a été bien suivie, dans un contexte de cession d'activité, de suppressions de postes et de dégradation des conditions de travail.

RETRAITÉS

Mobilisation à la rentrée

Le groupe des Neuf, dont l'UCR-FO, prévoit une nouvelle mobilisation le 8 octobre. Ils revendiquent le rattrapage du pouvoir d'achat perdu en six ans avec le quasi-gel des pensions et l'annulation de la hausse de la CSG pour toutes les retraites. Ils demandent aussi une prise en charge à 100% par la Sécu de l'aide à l'autonomie et soutiennent les personnels des Ehpad et de l'aide à domicile qui réclament une hausse des effectifs.

Des centaines de milliers d'intérimaires appelés à voter

La FEC-FO (employés et cadres) a lancé sa campagne pour les élections professionnelles dans le secteur de l'intérim. Le scrutin s'étalera du début octobre à la mi-décembre, en fonction des différentes agences de placement.



© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA

Intérimaires certes, mais salariés avant tout, ils ont des droits à défendre, notamment en termes de congés, de formation, de complémentaire santé, d'action sociale... Pour ce faire, sur les plus de deux millions et demi que l'on compte en France, quelque 500 000 salariés intérimaires sont appelés à élire leurs délégués à l'automne au sein des agences (Adecco, Manpower, Randstad...) qui les placent dans les entreprises utilisatrices. Il faut en effet avoir cumulé 455 heures sur la dernière année de travail pour avoir le droit de voter et 910 sur les dix derniers mois pour

être éligible (le compte des heures est arrêté début juillet). Les quelque 20 000 salariés permanents dans les bureaux des agences participeront bien évidemment aussi à ces élections professionnelles.

APPEL AUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX DES ENTREPRISES UTILISATRICES

Des dizaines de milliers de salariés intérimaires sont liés par un CDI à une agence de placement. Si FO n'a pas signé l'accord qui a créé ce contrat, le « CDI intérimaire », en 2013, « ces salariés existent et il faut donc les défendre », sou-

ligne la Fédération FO des Employés et Cadres (FEC-FO).

Confrontés à la précarité et à l'isolement, bien souvent les salariés temporaires ne connaissent pas leurs droits. Les unions départementales, les unions locales, mais aussi et peut-être surtout les délégués syndicaux FO dans les entreprises utilisatrices ont donc un rôle précieux de relais et d'information à jouer. La Fédération FO des Employés et Cadres l'a bien compris, elle qui organise depuis déjà plusieurs semaines des « journées de l'intérim » dans les unions départementales.

Evelyne Salamero

Conforama : mobilisation contre les 1900 suppressions de postes

La direction de Conforama a annoncé le 1^{er} juillet la suppression de 1900 postes et la fermeture de 42 magasins. FO notamment, dont une délégation a été reçue au ministère de l'Économie, a appelé tous les salariés à la grève illimitée pour s'opposer au plan social.

La mobilisation des salariés de Conforama, à l'appel des organisations syndicales FO et CGT, pour défendre leurs emplois a été particulièrement forte samedi 6 juillet. « *Énormement* » de magasins ont connu des débrayages ou sont restés totalement fermés selon Mouloud Hammour, secrétaire FO du CCE.

cial à l'occasion d'un CCE extraordinaire le 2 juillet. Mais elle a suspendu la séance après avoir tenté de délocaliser la réunion dans un hôtel des environs. Une nouvelle réunion du CCE est programmée le 11 juillet. À cette occasion, FO a appelé les salariés à venir manifester massivement devant le siège social. Selon la section fédérale

més au siège. Les premiers magasins pourraient fermer dès mars 2020.

« *On est déterminés à se battre, les salariés sont écœurés et se sentent trahis, dénonce Mouloud Hammour. On s'attendait à un plan social, mais pas à cette période, ni d'une telle ampleur. Et faire cette annonce au début des vacances, c'est un manque de respect total.* »

MALVERSATIONS FINANCIÈRES

L'élu FO rappelle que la direction générale avait annoncé un vaste plan de refinancement en avril 2019, avec 200 millions d'euros débloqués pour permettre le fonctionnement des magasins. « *Elle avait aussi assuré qu'une éventuelle restructuration ne démarerait pas avant le premier trimestre 2020* », ajoute-t-il. Ce plan est présenté par la direction comme le seul moyen de « *redresser l'entreprise* ». L'enseigne, qui compte près de 9000 salariés en France, avait été rachetée en 2011 par le conglomérat sud-africain Steinhoff International. Ce dernier, empêtré depuis fin 2017 dans un scandale d'irrégularités comptables, a enregistré 1,2 milliard d'euros de pertes en 2018. Pour

FO, les salariés de Conforama n'ont pas à subir les conséquences des malversations de l'actionnaire.

Une délégation FO a été reçue le 3 juillet 2019 au ministère de l'Économie et des Finances. Elle a mis en avant les bons résultats de Conforama France début 2019 avec un EBITDA toujours positif et un excédent de trésorerie de 15 millions d'euros par rapport au budget. Elle a aussi souligné qu'il serait contre-productif commercialement de fermer des magasins sans concurrence proche et de supprimer 600 postes dans les magasins restant ouverts. « *Il y a eu en moyenne une perte de 10 postes ETP par magasin ces dernières années, pour nous c'était déjà un PSE larvé*, ajoute Jacques Mossé-Biaggini, DSC FEC-FO. Et cela ajouté à l'absence d'investissement, cela a pénalisé la qualité de service aux clients. »

La section fédérale de la FEC-FO souligne aussi que parmi les 32 magasins concernés, nombre d'entre eux sont des bastions syndicaux. « *Une aubaine pour la direction en cette période préélectorale* », ajoute-t-elle. Une nouvelle rencontre avec l'intersyndicale était programmée à Bercy le 9 juillet.



Yves Veyrier, secrétaire général de Force Ouvrière, est venu soutenir les syndicats réunis devant le siège social de Conforama, le 2 juillet 2019 à Lognes.

Les clients ont également été invités à signer une pétition.

La direction de l'enseigne de meubles avait annoncé le 1^{er} juillet aux organisations syndicales, reçues tour à tour, un plan de restructuration supprimant 1900 emplois, soit plus de 20% des effectifs. Elle aurait dû détailler le plan so-

du commerce & VRP de la fédération FEC-FO, le plan prévoit : 32 magasins Conforama fermés, soit 1050 postes supprimés ; 600 postes supprimés au sein des 164 magasins restants ; les 10 magasins Maison Dépôt fermés, soit 100 emplois supprimés ; 26 postes supprimés au service après-vente ; 124 postes suppri-

Congés bonifiés : les droits des fonctionnaires ultramarins doivent être préservés

La mobilisation syndicale, dont celle de FO, contre la réforme des congés bonifiés des agents d'outre-mer contrecarre sérieusement les plans du gouvernement.

Cela ressemble fort à un premier recul de la part du gouvernement, et ce, grâce à l'action des syndicats de la fonction publique, de FO notamment. Le 11 janvier dernier, lors d'un comité interministériel, le gouvernement avait lancé son projet de réforme des congés bonifiés, qui concernent 35000 fonctionnaires ultramarins travaillant en métropole. Pour cette réforme – annoncée par le chef de l'État dès juin 2018 et prévue pour 2020 – le gouvernement proposait aux syndicats de négocier pendant deux mois, à partir d'avril. La négociation n'en avait que le nom, s'irritait FO-Fonction publique qui sur ce dossier a rencontré des élus, a interpellé des membres du gouvernement, ou encore a réaffirmé son opposition à cette réforme le 28 mars et le 9 mai lors de manifestations à Paris avec d'autres organisations du public. Que sont les congés bonifiés créés en 1978? Ce sont des jours de congés supplémentaires (trente-cinq jours s'ajoutant aux cinq semaines de congé annuel réglementaires) qui permettent aux agents originaires d'outre-mer et affectés en métropole (ou

dans un autre DOM) de revenir une fois tous les trois ans dans leur département et d'y séjourner plus longuement. À la prise en charge par l'administration des frais de voyage pour l'agent et sa famille s'ajoute le versement d'une indemnité de vie chère pendant le congé. Le gouvernement voudrait, lui, que les agents partent « plus souvent mais moins longtemps ». Cela constituerait un « recul social », réagissait FO-Fonction publique. « Bien entendu, il est nécessaire que les agents puissent partir plus souvent mais avec les mêmes conditions qu'aujourd'hui. » Et de rappeler qu'à l'origine, « les congés bonifiés étaient réservés uniquement aux métropolitains exerçant en outre-mer. C'est après une lutte syndicale que les agents d'outre-mer employés dans l'Hexagone ont pu en bénéficier ».

« NE LÂCHONS RIEN! »

Dès janvier, le gouvernement affichait ses décisions. FO contestait un projet programmant une « suppression des congés supplémentaires et de la sur-rémunération », et fixant « l'obligation de mener une réflexion sur le financement des billets



Manifestation de fonctionnaires ultramarins devant Bercy, mars 2019.

d'avion dans le cadre interministériel par souci d'économie ». Le gouvernement annonçait la publication dès juillet d'un décret et de sa circulaire d'application. Face aux protestations des agents et de leurs syndicats, le gouvernement a dû oublier son impatience. Fin mai, la ministre des Outre-mer, Mme Annick Girardin (ancienne ministre de la Fonction publique), a annoncé que le gouvernement comptait « prendre le temps de la concertation ». Aucun décret pour l'instant, donc. Le 12 juin, la présidence de la République indiquait par communiqué que « les agents publics concernés

par la réforme des congés bonifiés pourront conserver le bénéfice du régime actuel ou choisir de partir " moins longtemps, plus souvent " dès l'été 2020 ». Cette transformation (momentanée?) de la réforme en une sorte de système à la carte et la promesse, orale, faite à l'Assemblée par le secrétaire d'État, Olivier Dussopt, de ne pas supprimer la sur-rémunération ne lève pas pour autant les inquiétudes concernant la globalité d'un projet menaçant les droits acquis des fonctionnaires. « Ne lâchons rien. Continuons le combat sur ce dossier », insiste FO-Fonction publique.

Valérie Forgeront

La vitalité de FO passe par ses militants

Le renouvellement à la tête des unions départementales FO dynamise aussi l'organisation. Portraits des secrétaires généraux des UD de l'Aisne et de Haute-Corse.



François Pozzo di Borgo,
secrétaire général de l'UD FO de l'Aisne

«Créer des syndicats FO»

François Pozzo di Borgo a été élu au poste de secrétaire général de l'Union départementale FO de l'Aisne le 19 juin. Professeur d'histoire-géographie au collège de Gauchy, il va désormais consacrer son temps à l'interpro. En 1998, le ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, veut « dégraisser le mammoth ». François, alors tout jeune prof, cherche à se syndiquer. Il choisit Force Ouvrière pour son indépendance et « ses positions claires ». Il prend rapidement des responsabilités au sein du syndicat des enseignants collège et lycée, le SNFOLC, et de sa fédération, la FNEC-FP FO. Il sera secrétaire départemental de ces deux structures. En 2006, il commence à militer au niveau interprofessionnel, à l'union départementale, dont il devient secrétaire général adjoint en 2009. Sa priorité de secrétaire d'UD : « créer des syndicats FO dans le public et le privé ».

Françoise Lambert



Christophe Bertin,
secrétaire général de l'UD FO de la Haute-Corse

«Notre priorité, développer FO sur le terrain»

Christophe Bertin, 54 ans, a été élu au poste de secrétaire général de l'Union départementale de la Haute-Corse lors du XI^e congrès de l'UD, le 21 juin. Son credo : « combattre les inégalités et les injustices ». Fonctionnaire territorial et horticulteur-paysagiste de formation, Christophe prend sa première carte syndicale en 1990, alors qu'il travaille au service des espaces verts de Bègles, dans la périphérie de Bordeaux. Trois ans plus tard, il devient secrétaire du syndicat des municipaux de la ville. Nommé en 2008 à la tête du service espaces verts de Bastia, il adhère au syndicat FO de la ville et s'investit notamment dans les instances du personnel (CPA, CP...). Élu secrétaire de son syndicat en 2014, Christophe entre au bureau de l'UD de la Haute-Corse en 2015. Son nouveau mandat de secrétaire général de l'UD va l'amener à œuvrer « dans la continuité » de Jackie Tartuffo, qui reste secrétaire adjointe de l'UD. Objectif de l'équipe : « développer FO sur le terrain ». **F. L.**

Bulletin d'abonnement de L'inFO militante

pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

E-mail :

Téléphone :

Tarif public **54 euros**

Tarif adhérent* **18 euros**

*Adhérents FO : tarification particulière possible en cas d'abonnements groupés. Renseignez-vous auprès de votre union départementale ou de votre fédération.

N° de carte :

Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

À renvoyer à L'inFO militante - service abonnement

141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14

accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'inFO militante.

Barème des prud'hommes : la Cour de cassation tranchera le 17 juillet

Ce n'est que le 17 juillet prochain que la Cour de cassation donnera son avis sur le très contesté encadrement des indemnités prud'homales accordées pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Des indemnités calibrées de manière à ne pas indisposer la partie patronale, bref, une justice revue et corrigée au marteau d'airain, telle était la conception de la mesure d'une des ordonnances dites Macron (celle du 22 septembre 2017). Modifiant le Code du travail, cette dernière avait réduit les dommages et intérêts à un maximum de vingt mois de salaire brut, en fonction de l'ancienneté. Elle avait été célébrée par certains milieux patronaux, allergiques au risque induit par la réparation d'un préjudice. Cette limitation des indemnités a visiblement tenu à cœur à l'exécutif puisque, dans une circulaire du 26 février 2019, le ministère de la Justice avait demandé aux présidents des cours d'appel et des TGI de lui communiquer toutes les décisions relatives à la conventionnalité (conformité aux textes internationaux) ou non du nouveau barème, écarté par plusieurs conseils de prud'hommes.

FO CONTESTE LE BARÈME

C'est justement deux d'entre eux, à Toulouse et à Louviers (Eure), qui ont sollicité l'avis de la Cour de cassation, devant laquelle l'avocate générale (représentant le ministère public) a défendu mordicus la conventionnalité largement contestée de ce barème. Elle l'est notamment par plusieurs organisations syndicales, dont FO. L'avocat de cette dernière a souligné le fait que le barème ne respecte pas des conventions internationales auxquelles la France a adhéré : la Charte sociale européenne, affirmant le « droit des travailleurs licenciés à une indemnité adéquate ou à une autre réparation appropriée », et la convention 158 de l'OIT (Organisation internationale du travail), qui précise que les juges ayant conclu à un licenciement injustifié et qui n'ont pas le pouvoir de l'annuler et/ou d'ordonner la réintégration du salarié, doivent être « habilités à ordonner le versement d'une indemnité adéquate ou toute autre forme de réparation considérée comme appropriée ». Ce à quoi le « barème Macron » n'est ni adéquat ni approprié.

Michel Pourcelot

LE CHIFFRE

69 %

Soixante-neuf pour cent des épargnants en France n'ont aucune idée, même approximative, de ce que peut leur rapporter leur épargne, selon un sondage OpinionWay réalisé fin mai 2019 pour une entreprise de courtage spécialisée dans les produits d'épargne. Ce qui donne une nouvelle indication sur le fait que la plupart ne mettent pas de l'argent de côté pour des raisons spéculatives. D'ailleurs, le livret A reste toujours aussi populaire malgré son taux négatif. L'épargne joue ainsi essentiellement le rôle de rustine en cas de pépin (pour 46% des Français) ou d'achat mensuel sortant de l'ordinaire, tant nombre de trésoreries sont à flux tendu en ces temps où les salaires ne sont pas à la fête. La légère hausse de la consommation (+0,3% entre avril et juin), attribuée aux mesures d'urgence décidées en décembre 2018, aurait pu être plus importante et pérenne si elle avait été la conséquence de l'augmentation des salaires. Le caractère éphémère de ces mesures a fait que, selon une étude de l'Insee publiée le 20 juin 2019, l'essentiel de leur montant a été converti en épargne, le seuil de 15% étant même dépassé.

Michel Pourcelot

LE MOT

Consommation

En France, consommer avec modération nuit à l'économie, le principal moteur de la croissance hexagonale n'étant autre que la consommation. Cette dernière représente même plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB), ce fameux PIB sur lequel s'appuient nombre d'indicateurs. Selon son étymologie, le mot consommation dérive du latin *consummare*, signifiant faire la somme, achever, consommer, via le latin médiéval *consummaciun* « état de ce qui est mené à son accomplissement, à sa perfection ».

Les détracteurs de la société de consommation critiquent d'ailleurs le fait de considérer l'acte de consommer comme un but ultime. Mais que consomment le plus les Français ? En 2017, selon l'Insee, c'était le transport (en milieu rural) et le logement (en ville), devant l'alimentation. Quitte à y consumer grandement leur budget.

M. P.

RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS
FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

RASSEMBLEMENT A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

RÉGIME UNIVERSEL

AGE DE DÉPART

MONTANT DES PENSIONS

SOLIDARITÉ

RÉVERSION

DURÉE DE COTISATIONS

CAMPAGNE
D'INFORMATION ET
DE MOBILISATION

PLUS **FO** FORTS ENSEMBLE

FORCE-OUVRIERE.FR

L'état de la liberté syndicale de plus en plus alarmant

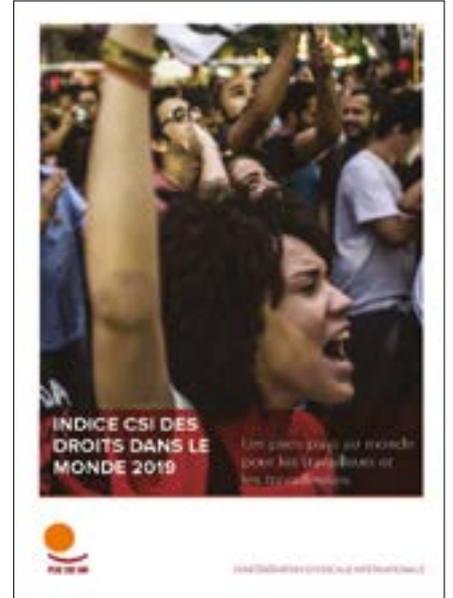
Les chiffres publiés par la Confédération syndicale internationale sont accablants. L'entrave à l'action syndicale et la répression violente s'intensifient. Et l'Europe n'est pas une si bonne élève...

Le nombre de pays interdisant aux travailleurs de créer un syndicat ou d'y adhérer est passé de 92 en 2017 à 107 en 2019 (sur 145 pays étudiés), selon le rapport annuel sur la violation des droits syndicaux dans le monde, publié par la Confédération syndicale internationale (CSI) le 19 juin. C'est en Europe que la liberté syndicale s'est le plus détériorée, avec 50% des pays interdisant des syndicats contre 20% en 2018. Le droit à la négociation collective a été bafoué, toutes régions confondues, dans 80% des pays, dont plusieurs se trouvent en Europe, alors que celle-ci « constitue traditionnellement le pilier des droits de la négociation collective », souligne aussi la CSI (en Espagne, Estonie, Norvège et aux Pays-Bas). Le droit de grève a lui été

violé par 85% des pays. Quant à la France, elle fait partie des pays où sont constatées des violations « réitérées » des droits, tout comme la Belgique, sachant que la CSI classe les pays dans cinq catégories (violations sporadiques, réitérées, régulières, systématiques et absence de droits garantis).

DES TRAVAILLEURS « UNIFIÉS COMME JAMAIS »

Des travailleurs ont été arrêtés dans soixante-quatre pays en 2018 contre cinquante-neuf en 2018. Enfin, les travailleurs ont été victimes de violences dans cinquante-deux pays. Selon le classement de la CSI, les dix « pires » pays pour les travailleurs sont l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bangladesh, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, le Kazakhstan, les Philippines, la Turquie et le Zimbabwe. Dans la seule Colombie, trente-quatre syndicalistes ont été assassinés en 2018 contre quinze en 2017. Mais la CSI pointe aussi des progrès, comme en Irlande où après une mobilisation de quatre ans des syndicats, le gouvernement a adop-



té une loi interdisant les contrats zéro heure. « Les entreprises [comme Uber, Amazon ou Ryanair, NDLR] qui ont systématiquement porté atteinte aux droits des travailleurs sont désormais confrontées à des protestations à l'échelle mondiale [...]. Leur cupidité est sans doute mondiale, mais les actions des travailleurs sont unifiées comme jamais », souligne la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow.

Evelyn Salamero

Crise dans les sommets

« **Q**ui n'avance pas recule », dit le proverbe... Le dernier G20, le sommet des chefs d'État et de gouvernement des vingt économies les plus puissantes du monde (dix-neuf pays et l'Union européenne), s'est tenu les 28 et 29 juin à Osaka. Créé en 2008 pour apporter une réponse multilatérale aux crises mondiales, le G20 s'est perdu en rencontres bilatérales en marge des travaux pléniers pour tenter de régler la guerre commerciale opposant les

États-Unis à la Chine ou encore les dissensions entre dirigeants européens se disputant les postes de pouvoir au sein de l'Union européenne.

MOBILISATION EN BAS

En attendant, la question de l'action à mener face au changement climatique n'a pas avancé d'un iota. La négociation a abouti à un accord *a minima*, similaire à celui des deux précédentes années, avec d'un

côté dix-huit pays et l'Union européenne qui réaffirment leur soutien à l'accord de Paris sur le climat et de l'autre les États-Unis qui s'y refusent. Samedi 29 juin, c'est à Berlin que plus de 50 000 manifestants venus de toute l'Allemagne, à l'appel du syndicat IG Metall, ont exigé que la transformation numérique de l'économie et la transition énergétique ne se fassent pas aux dépens des travailleurs, notamment en termes d'emploi.

E. S.

Chèque énergie : les nouvelles conditions pour en bénéficier en 2019

Le chèque énergie, dispositif permettant aux ménages modestes de payer leurs factures d'énergie, concernera près de 6 millions de foyers en 2019, contre environ 4 millions auparavant. Son montant augmente de 50 euros cette année. Après avoir procédé à sa généralisation en 2018, le gouvernement a décidé d'élargir le bénéfice du chèque énergie à plus de 2 millions de nouvelles personnes. Au total, 5,8 millions de ménages devraient profiter du dispositif, d'après les estimations du gouvernement. Pour atteindre cet objectif, le plafond de revenu fiscal de référence à ne



© ROMAIN BEURRIER/REA

pas dépasser pour obtenir le chèque énergie passe en 2019 à 10700 euros, contre 7700 euros auparavant. Également revalorisé, le montant maximal du chèque énergie est désormais fixé à 277 euros, soit 50 euros de plus qu'en 2018. Pour la nouvelle catégorie de ménages disposant de revenus oscillant entre 7700 et 10700 euros, le montant du chèque est de 48 à 76 euros. Un simu-

lateur permet de vérifier gratuitement l'éligibilité au chèque énergie.

ÊTRE À JOUR DE SES OBLIGATIONS FISCALES

Comme auparavant, le chèque est automatiquement envoyé aux ménages à jour de leurs obligations fiscales, sans démarches préalables. La durée de validité est mentionnée

sur le chèque, mais en cas d'émission tardive ou de réémission il est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Le chèque énergie permet notamment de payer une facture de chauffage (électricité, gaz, fioul ou bois). S'ils le souhaitent, les bénéficiaires peuvent également utiliser le chèque pour financer une partie des travaux d'économies d'énergie qu'ils engagent dans leur logement, à condition de les faire réaliser par un professionnel certifié. Pour connaître la liste des prestataires éligibles, il faut consulter le portail renovation-info-service.gouv.fr ou appeler le 0 808 800 700.

AFOC

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

L'entrée en vigueur, en mai dernier, du règlement UE 2016/679 (RGPD) a donné un souffle nouveau à la protection des données des consommateurs et usagers d'Internet en France et en Europe. Mais si on entend beaucoup parler de données personnelles, il n'est pas toujours facile de savoir précisément ce que recouvre cette notion. Le règlement (article 4) les définit comme étant « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Le règlement précise également ce qu'est une personne physique identifiable : « une personne physique qui peut être identifiée, directement ou in-

directement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ».

SIMPLE DONNÉE OU DONNÉE PERSONNELLE ?

En pratique, il faut comprendre de cette définition que toute donnée se rapportant à votre personne et permettant, même indirectement, de vous identifier est une donnée personnelle. Ainsi, votre nom, prénom, âge,

date et lieu de naissance, une photo de vous, un pseudonyme, un numéro de téléphone ou de Sécurité sociale, une adresse IP, etc. constituent des données à caractère personnel. La distinction entre une simple donnée et une donnée personnelle est importante juridiquement puisque seule cette dernière fait l'objet d'une protection particulière. Protection justifiée par l'usage qui en est fait par les acteurs de l'économie numérique, notamment la vente auprès de tiers, mais qui ne doit pas nous dispenser de redoubler de vigilance quant aux informations nous concernant que l'on dissémine un peu partout sur Internet.

AFOC

Achats en ligne, le vendeur n'est pas toujours celui qu'on croit

Autrefois réservées à un petit nombre de sites marchands, les places de marché (plus connues sur la toile sous le nom de *Marketplace*) occupent une place croissante sur Internet. Désormais, la plupart des grandes enseignes (Darty, FNAC, Amazon, PriceMinister, La Redoute, etc.) s'y sont mises, ce qui n'est pas sans incidence pour le consommateur ! Les places de marché consistent pour une grande enseigne à ouvrir son site marchand à d'autres vendeurs, parfois installés à l'autre bout du monde. Il peut aussi s'agir de vendeurs particuliers. Leur essor sur le Net doit pousser le consommateur à la plus grande prudence. Le premier risque pour lui étant la confusion possible entre la multitude de ven-

deurs proposant leurs produits (parfois identiques) sur le même site. Plus simplement, dorénavant acheter un bien sur le site de la FNAC ne garantit pas à l'acheteur, s'il n'est pas suffisamment attentif, que le vendeur sera effectivement la FNAC. Il pourra s'agir d'un tiers.

ATTENTION AU VENDEUR BASÉ À L'ÉTRANGER...

Autre risque qui découle de cette confusion, en fonction de l'identité du vendeur le consommateur ne bénéficiera pas des mêmes conditions de vente. Dans la grande majorité des cas, l'enseigne qui héberge la place de marché décline toute responsabilité quant à la bonne exécution du contrat de vente et bénéficie du régime de

responsabilité allégé des hébergeurs. De même si le vendeur est basé à l'étranger, et *a fortiori* en dehors de l'Union européenne, il sera plus difficile pour un consommateur de faire valoir ses droits. Le droit de la consommation pourrait même ne pas être applicable si le vendeur est un particulier (c'est-à-dire que l'acheteur ne bénéficiera pas d'un droit de rétractation, ni de la garantie légale de conformité). Face à ces risques il n'y a qu'une seule parade : la prudence du consommateur avant de conclure la vente. Donc vigilance quant à l'identité réelle du vendeur, ses mentions légales, ainsi que les conditions de vente qu'il propose (notamment les conditions et modalités de retour).

AFOC

DÉPANNAGE SUR AUTOROUTE

Les nouveaux tarifs 2018-2019 de dépannage s'élèvent à 126,93 euros (124,83 euros auparavant). Prix majorés de 50% si l'appel d'urgence a été passé entre 18h et 8h ou un samedi, un dimanche ou un jour férié.

CATASTROPHES NATURELLES

Un site d'information pour évaluer les risques près de chez vous : <http://www.georisques.gouv.fr>

ACCÈS AU CRÉDIT

Les cancers de la prostate et du rein, la leucémie ainsi que la mucoviscidose figurent désormais sur la grille de référence de la convention Aeras qui facilite l'accès au crédit des personnes ayant souffert de ces pathologies. Passé un certain délai, les malades n'ont plus à déclarer leur affection lors de la souscription d'un crédit immobilier et n'ont plus à subir de surcoût d'assurance.

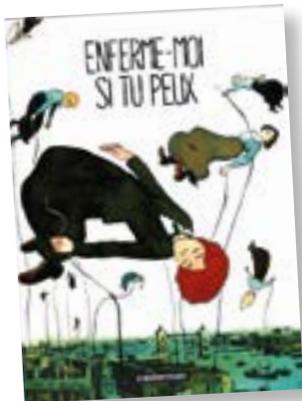
AUTOMOBILE

Le conducteur et les passagers qui sont en surnombre dans un véhicule encourent désormais une amende de 135 euros. La sanction est ainsi doublée en cas de non-port de la ceinture de sécurité.

© DENIS/REA



Que lire cet été ?



Enferme-moi si tu peux
Pandolfo et Risbjerg
Éditions Casterman,
167 pages - 23 euros

Un autre état de conscience

Comme Magritte aurait pu le dire, « ceci n'est pas un livre sur l'art ». Ce n'est pas non plus une série de biographies ou un catalogue d'exposition, ni une BD ou un livre d'histoires... Mais alors, qu'est-ce donc ? Un peu tout cela sans doute.

Quand Dubuffet invente la notion d'art brut, il regrette aussitôt de définir une production qu'il est impossible de borner car c'est un art de la marge, réfractaire à la mise en case parce que multiforme, affranchi des règles.

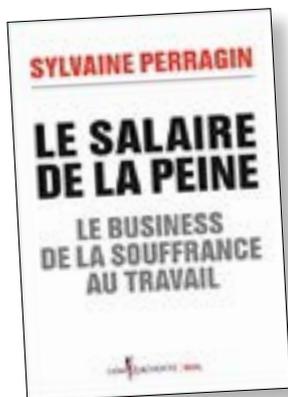
On découvre ici six artistes à l'histoire à la fois différente mais si proche : la création artistique s'est imposée à eux, ils ont eu un déclic, une révélation qui les a guidés dans leurs réalisations, presque malgré eux.

Leur œuvre n'est pas faite pour se montrer, c'est une création d'abord intime qui donne à voir ce que chacun porte en soi-même. Il n'y a pas d'intention, de message,

il n'y a que l'acte, le faire, qui importe.

L'art devient ainsi une transcendance, une libération, une catharsis, un moyen de vivre qui met dans la lumière une minorité invisible et exclue.

Le livre est à lui seul une belle œuvre, autant dans le trait, le texte, les couleurs que dans la mise en scène qui transporte le lecteur dans le pays mental de chaque artiste en s'affranchissant à son tour des codes. C'est une lecture qui questionne sur la folie, qui nous plonge dans l'inconnu, le non-expliqué, l'univers de l'ouvert et du possible. Gare au vertige !



Le salaire de la peine - Le business de la souffrance au travail

Sylvaine Perragin
Éditions Don Quichotte-Seuil,
184 pages - 16 euros

Hélas, il semble urgent de ne rien faire !

Lorsqu'en 1998 survient une vague de suicides sur le lieu de travail, la question de la souffrance au travail devient un sujet médiatique. Les entreprises tentent alors de trouver des solutions et

font appel à des consultants extérieurs pour élaborer des kits de préconisations.

Le résultat : des sociétés de consulting prospères et des situations inchangées dans les entreprises.

La raison : les solutions apportées, quand elles sont adaptées, sont souvent peu mises en place, la direction souhaitant rarement remettre en question son organisation.

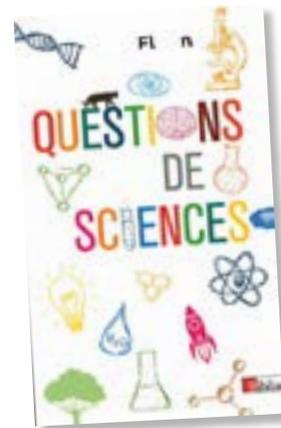
On privilégie donc l'idée de réussite plutôt que le sens, l'optimisation plutôt que le bien-être, la quantité plutôt que la qualité, car le bonheur n'est-ce pas la rentabilité ?

On essaiera ainsi de changer l'individu plutôt que l'organisation du collectif. Aujourd'hui, cette organisation a évolué, accentuant nomadisme et mobilité, encourageant la polyvalence perpétuelle et déstructurant les anciens repères du travail.

Celui-ci perd alors du sens, les objectifs deviennent impossibles, l'isolement et la méfiance s'installent : la souffrance aussi. La solution : donner du temps et des moyens pour que chaque entreprise trouve en son sein la réponse la plus adaptée. Parce que l'entreprise est par essence un projet collectif, il faut remettre le collectif au centre : renforcer la coopération, supprimer les évaluations individuelles, limiter l'optimisation à outrance.

Il faut aussi établir des règles claires, partagées et appliquées par tous et garanties par l'État.

À l'heure de la Mondialisation, l'humain ne peut pas être une simple variable d'ajustement.



Questions de sciences

Muriel Florin
CNRS éditions,
316 pages - 10 euros

Dis, pourquoi... ?

En un peu plus de questions que de jours qu'il aura fallu à Mr Fogg pour faire le tour du monde, l'ouvrage présente un tour d'horizon varié sur le fonctionnement des choses qui nous entourent. Avec pour objectif non pas la lune, mais un partage des connaissances entre les candides que nous pouvons être et les scientifiques qui savent presque tout.

C'est avec beaucoup d'humour, un brin de poésie et une pointe de philosophie que l'auteur nous démontre que la curiosité n'est pas toujours un vilain défaut. Autour de grandes thématiques, comme l'univers, les lois physiques, l'homme, les animaux et les plantes, mais aussi la linguistique, l'histoire, la sociologie, on découvre la réponse à de nombreuses questions qu'on a pu se poser, ou pas...

Alors embarquez pour explorer le monde et savoir, par exemple, pourquoi il ne faut pas froter sa carte bancaire quand elle ne fonctionne pas, pourquoi les fils

s'emmêlent toujours, pourquoi on a peur au cinéma ou encore d'où viennent les bulles de champagne...
Bon voyage!

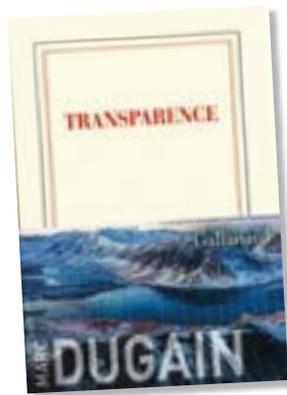


À la ligne - Feuillet d'usine
Joseph Ponthus
Éditions La table ronde,
263 pages - 18 euros

Histoire ordinaire de la servitude volontaire

Au milieu des rangées de livres étalés dans toute bonne librairie, voici une drôle de pêche! Ouvrage quelque peu inclassable, ce roman-journal-poème nous plonge dans l'univers des chaînes d'usines agroalimentaires. Un univers répétitif, bruyant, épuisant pour le corps et pour l'esprit. La force de l'auteur est de nous faire suivre une ligne de crête entre ce milieu abrutissant et ses envolées littéraires et poétiques. Par les mots et leurs jeux, par le rythme de la ligne qui revient souvent à elle-même, il nous berce pour mieux nous asséner une vérité crue, si ce n'est cruelle. Alors que dans une « vie antérieure », comme éducateur spécialisé, il a dû faire face à la violence des banlieues, il se retrouve confronté à une tout autre violence, dans un système qui n'est pas le sien et il

nous prend à témoin de son expérience. Il nous dépeint ce monde quasi inhumain où les horaires décalés désorientent, où s'impose la dictature de l'horloge, où l'abrutissement du travail chamboule certitudes et repères, et en vient à la conclusion que finalement, ce qui est pire peut-être c'est l'absence de travail. « *L'usine est un divan* », dit-il. Elle amène à la découverte de son moi intérieur, de ce qu'on est capable d'accepter par amour et pour le pain quotidien. Un livre poignant, qui ne laissera pas indifférents ceux qui aiment la langue française, un livre sans fin puisqu'il « *n'y aura jamais de point final à la ligne* »...



Transparence
Marc Dugain
Éditions Gallimard,
222 pages - 19 euros

Poupées russes

En 2060, l'humanité semble sur le point de connaître une évolution radicale : une petite start-up basée en Islande aurait mis au point un procédé qui rend immortel. Avec un récit à la première personne, le livre nous plonge immédiatement au cœur de l'histoire et nous délivre petit à petit les informations qui en font la trame. *Transparence*, c'est le nom donné au logiciel

créé, dans le cadre d'une agence matrimoniale, par le personnage principal pour accorder deux individus en fonction de leur profil, et ce, grâce aux nombreuses données personnelles disponibles sur le Réseau. *Endless*, c'est le nom du programme qui va, sur ces bases, offrir au monde l'immortalité. Dans une société pas si éloignée de la nôtre, cet échange d'informations est devenu un mode de vie où le partage de son intimité est rétribué, où tout savoir sur l'autre semble rassurant. Cette société de l'impatience et du risque zéro est prête à abandonner responsabilité et esprit critique pour une vie facile et sûre. Pourtant, celle-ci reste fragile, surtout face aux enjeux environnementaux. Dans la lignée de *Minority Report* ou de *The Circle*, ce livre évoque notre devenir possible où la mort est un échec dont la société ne peut plus se satisfaire. Mais cette quête trouvera-t-elle ici sa fin?

Le travail m'a tué
Arnaud Delalande,
Grégory Mardon
et Hubert Prolongeau
Éditions Futuropolis,
120 pages - 19 euros

Les diktats de la performance

Un jeune ingénieur brillant est embauché dans l'entreprise de ses rêves. Un avenir radieux semble tout tracé pour lui, et pourtant... Voici une bande dessinée frappante, d'abord par le sujet qu'elle aborde mais aussi par l'impact du dessin qui donne à voir sans ambages la réalité crue, sans pouvoir se cacher derrière les mots. Avec beaucoup d'intelligence,

elle met en scène les étapes qui aboutissent à l'issue fatale. Et on a beau se dire « *quand même, on devrait voir les choses venir et résister à cet enchaînement, se révolter...* », on comprend comment elles peuvent nous échapper car la mise en place d'un système de harcèlement se fait dans la durée, par paliers et accumulations, avec un discours positiviste de façade. La question du suicide au travail est prise en compte aujourd'hui dans les entreprises. Mais malgré la recherche de solutions, on s'attaque rarement à l'origine du mal : l'organisation du travail. On sait pourtant que les conditions de travail (*open space*, cloisonnement des tâches, changement récurrent de responsable ou de méthode de travail) associées à d'autres facteurs (objectifs inatteignables, surcharge de travail, tyrannie de la rentabilité et du chiffre, évaluation individuelle, déni des difficultés rencontrées) mènent à une souffrance éthique, à une sorte de déshumanisation qui peut broyer l'individu. Il est à espérer que les consciences se réveillent et que le management



retrouve son sens premier : la gestion de l'humain.

Corinne Kefes



FO

force-ouvriere.fr

Le droit au repos

Dès les origines, le mouvement ouvrier en général et le mouvement syndical en particulier se sont battus pour lutter contre l'exploitation dans le domaine du temps de travail : réduction des horaires hebdomadaires, droit aux congés payés, donc droit au repos et aux loisirs.

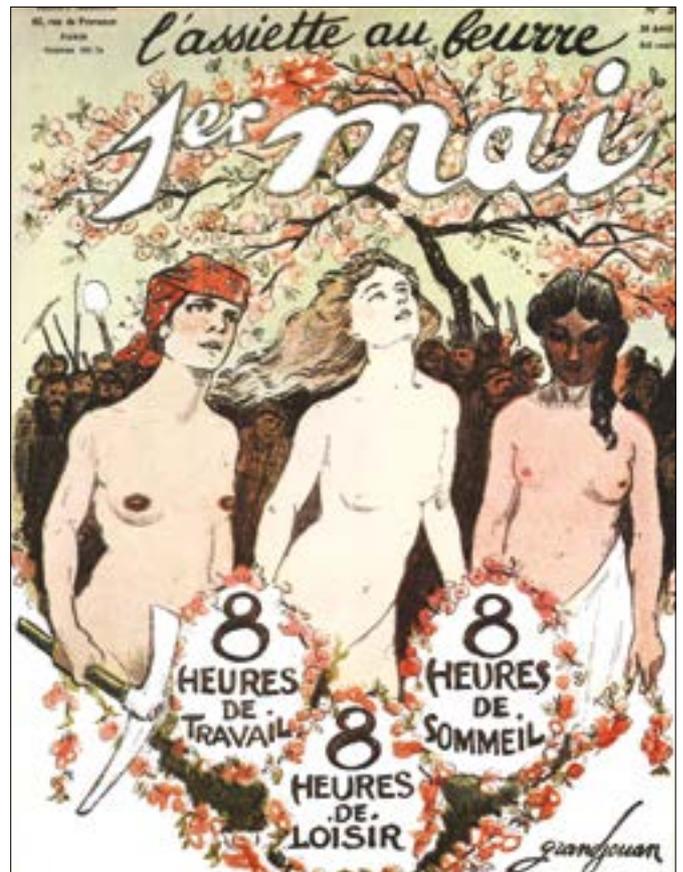
Dès sa fondation en 1895, la CGT a pour slogan « 8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de sommeil ». Il faut attendre la loi du 13 juillet 1906 pour que les ouvriers et les employés de commerce obtiennent le repos dominical obligatoire. Quant à la majorité laborieuse paysanne, elle continuera à ne pas compter ses heures. C'est avec le Front populaire que le monde du travail va enfin pouvoir souffler un peu et se reposer. Les 12 et 14 juin 1936, le Parlement vote la loi sur les 40 heures hebdomadaires et les deux semaines de congés payés. Les premières vacances de la classe ouvrière française ont été et resteront le symbole le plus fort pour l'ensemble du monde du travail. Pour la première fois un vent de liberté s'est levé et pas simplement au sens figuré. En juillet 1936, 600 000 ouvriers et leurs familles découvrent la mer, la campagne, les loisirs. Ils partent sur les routes, à pied, à vélo, en chemin de fer. La presse de droite, effrayée, parle même de « ces salopards à casquette qui souillent nos plages ». Jusqu'à la veille de la guerre on assiste à une floraison de maisons de la culture, au « Ciné-liberté », au développement des

fédérations sportives du travail, du camping, des auberges de jeunesse, des gîtes ruraux...

DES ACQUIS À DÉFENDRE

Si ce droit aux loisirs va dans le sens du progrès et des droits fondamentaux de l'Homme, il n'en reste pas moins régulièrement remis en cause. En mars 1956, les Français obtiennent la troisième semaine de congés payés, puis la quatrième en mars 1969 et enfin la cinquième en janvier 1982. Quant à la semaine de 40 heures, elle passe à 39 en 1982 puis à 35 (par deux lois, en 1998 et 2000). Mais dès 2002, les 35 heures, qui sont devenues obligatoires pour toutes les entreprises – mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une compensation suffisante en termes de créations d'emplois – sont attaquées.

Si les cinq semaines de congés payés résistent toujours, chômeurs et précaires n'en bénéficient pas



Dessin de Jules Grandjean, paru dans L'Assiette au beurre en 1906.

et avec la baisse du pouvoir d'achat les vacances fondent comme neige au soleil. On part moins longtemps, moins loin et plus souvent dans la famille, quand on a la chance d'en avoir encore ! En 2001, 40 % des Français ne partaient

pas en vacances. La barre des 50 % était franchie en 2009. Mais il ne s'agit que d'une moyenne. Aujourd'hui, près de 20 millions de Français aux revenus modestes ne partent pas en vacances.

Christophe Chiclet

LES ATTAQUES RÉCENTES

Le repos dominical est attaqué dès le 30 janvier 2003 par une proposition de loi d'un certain Patrick Balkany qui souhaite l'ouverture du dimanche pour tous les commerces de détail. Le 30 juin 2004, le gouvernement Raffarin instaure la « journée de solidarité », rendant le lundi de Pentecôte travaillé, mesure qui ne touche, comme d'habitude, que les salariés.

Philippe Herbeck, nouveau secrétaire général des cheminots FO

Son engagement relève de la passion. Philippe Herbeck, 47 ans, a été élu secrétaire général de la Fédération FO des Cheminots le 25 juin dernier. Sa priorité ? Passer la barre des 10% aux prochaines élections à la SNCF, dans trois ans, en multipliant les adhésions d'ici là.

Avant d'entrer à la SNCF en 2001, Philippe était électrotechnicien dans une entreprise privée et pas syndiqué car rebuté par le seul syndicat existant, la CGT. Par ailleurs, un rêve le poursuivait. Lui qui enfant vivait près d'une voie ferrée a toujours été « captivé » par les trains. Alors, quand son entreprise dépose le bilan en 2001, il passe avec succès les tests de recrutement à la SNCF, suit la formation interne et devient, enfin, conducteur de train. Il mettra du temps à se syndiquer, ralenti encore une fois par une CGT très politisée.

En 2005, il est séduit par l'apolitisme affiché de l'UNSA et son discours sur l'autonomie, alors qu'il recherche en réalité l'indépendance, comme la suite des événements va le démontrer. C'est quand il prend des responsabilités nationales qu'il découvre un fossé entre ce que l'UNSA communique aux cheminots et l'attitude qu'elle adopte en réalité avec les dirigeants SNCF et les politiques.

En 2013, alors que se prépare la réforme ferroviaire de 2014, c'en est trop. Il démissionne pour rejoindre FO, « un syndicat réformiste quand les réformes sont dans l'intérêt des salariés et contestataire quand il s'agit de contre-réformes, alors que l'UNSA veut des réformes pour des réformes », résume-t-il. Déjà, en 2008, il avait signé la pétition lancée par les militants FO de Paris-Nord contre la loi sur la représentativité et rencontré à cette occasion François Grasa, auquel il succède aujourd'hui. « Je respectais son engagement à FO et lui le mien à l'UNSA. On discutait bien. J'ai beaucoup de res-



© FO CHEMINOTS

pect et de reconnaissance pour ce militant qui n'a jamais lâché le terrain. »

« CE N'EST PAS LE MOMENT DE SE RÉSIGNER »

Aujourd'hui secrétaire général, Philippe a plus que jamais pour priorité le développement de l'organisation. Si FO est actuellement représentative dans la branche et dans le collège exécution à la SNCF (avec 10,55% des voix), il lui faut encore progresser et conquérir l'encadrement (agents de maîtrise et cadres) qui représente quasiment la moitié des effectifs de l'entreprise. Mais pour cela, souligne le militant, « la priorité doit être la syndicalisation. Nous partons du principe qu'un adhérent FO fera forcément un électeur FO ». Et il explique : « Nous venons de modifier nos statuts pour renforcer le syndicalisme de proximité, alors que justement le nouveau décou-

page de l'entreprise et les CSE éloignent les élus des cheminots en élargissant les périmètres. Notre Conseil national devient donc la représentation directe des 94 syndicats FO de base. »

Ces objectifs exigent un engagement syndical de tous les jours, « pas seulement du lundi au vendredi », reconnaît-il. « Mais ce n'est pas un sacrifice parce que c'est une passion. Je suis totalement épanoui ! », ajoute-t-il avec un sourire qui ne laisse aucun doute. Et il conclut : « Ce n'est pas le moment de se résigner. Si on veut pérenniser le service public, la SNCF doit redevenir une entreprise d'État intégrée et le statut des cheminots doit être maintenu. Il n'y a pas d'autre moyen, alors on ne va pas dire autre chose. Et oui, je pense que c'est possible. Les militants qui pensaient possible d'obtenir les congés payés devaient déjà se faire traiter d'utopistes. Mais ils ont gagné. »

Evelyne Salamero